

Le remboursement des culottes et coupes menstruelles : ce qui change depuis le 1er octobre 2026

Guide pour les établissements · à jour au 14 octobre 2026

En bref

- Depuis le 1er octobre 2026, l'Assurance Maladie rembourse en partie les culottes et les coupes menstruelles réutilisables inscrites sur une liste officielle (pas tous les modèles).
- La mesure concerne les moins de 26 ans, et les bénéficiaires de la C2S quel que soit leur âge.
- **L'achat se fait en pharmacie, sans ordonnance** : 60 % remboursés (100 % avec la C2S), 2 produits au maximum par période de 12 mois.
- Les parties « Qui y a droit » à « Questions fréquentes » s'adressent aux étudiantes et aux élèves : vous pouvez les leur transmettre telles quelles.

Qui y a droit

- Toute personne assurée de moins de 26 ans, sans condition de ressources ni de sexe (le décret dit « personne assurée de moins de vingt-six ans »).
- Toute personne qui bénéficie de la Complémentaire santé solidaire (C2S, l'ancienne CMU-C), sans condition d'âge.

Combien ça coûte

Les prix sont plafonnés par arrêté : 19,00 € la culotte, 15,80 € la coupe. La pharmacie ne peut pas facturer plus. L'Assurance Maladie en paie 60 %, directement à la pharmacie (tiers payant).

Votre situation	Culotte (19,00 €)	Coupe (15,80 €)
Moins de 26 ans, sans mutuelle	11,40 € payés par l'Assurance Maladie, 7,60 € à payer	9,48 € payés par l'Assurance Maladie, 6,32 € à payer
Moins de 26 ans, avec mutuelle	11,40 € payés par l'Assurance Maladie ; les 7,60 € restants sont couverts par les mutuelles dites « responsables » (la plupart des contrats), selon ameli : vérifiez votre contrat	9,48 € payés par l'Assurance Maladie ; les 6,32 € restants, même règle
Bénéficiaire de la C2S, tout âge	100 % pris en charge, 0 € à payer	100 % pris en charge, 0 € à payer

Avec la C2S, il n'y a rien à avancer. Avec une mutuelle, selon la pharmacie, vous n'avancez rien ou seulement la part mutuelle, qui vous est ensuite remboursée.

Comment faire en pharmacie

- Allez dans une pharmacie avec votre carte Vitale à jour (ou l'appli carte Vitale), et votre carte de mutuelle si vous en avez une. Pas d'ordonnance, pas de rendez-vous médical.
- **Demandez un modèle remboursé** : seuls les modèles inscrits sur la liste officielle le sont, pas toute la gamme d'une marque. Le pharmacien vous indique ceux qu'il propose.
- 2 produits au maximum par période de 12 mois, culottes et coupes confondues. La période commence au premier achat et se compte de date à date (ce n'est pas l'année civile).

Quels produits

- Seulement les culottes et les coupes menstruelles réutilisables inscrites sur la liste officielle. Les serviettes lavables, les disques, les tampons et les protections jetables ne sont pas concernés.
- Pour être inscrit, un modèle doit respecter un cahier des charges fixé par arrêté (composition, test d'usage, gamme de tailles).
- Au 8 octobre 2026, la liste compte 5 culottes (Biocodex, Corman, Elia Innovation, Lemahieu, Sisters Republic) et 3 coupes (Claripharm, Elia Innovation, Les Petites Choses), soit 7 fabricants. La page ameli en cite 5 pour l'instant. La liste est mise à jour régulièrement.

Questions fréquentes

- **La culotte est-elle gratuite ?** Non, sauf avec la C2S ou si votre mutuelle paie le reste. Sans mutuelle, il reste 7,60 € à payer pour une culotte.
- **Faut-il une ordonnance ?** Non, aucune prescription médicale n'est nécessaire.
- **Peut-on l'acheter en ligne ?** Seul l'achat en pharmacie, avec la carte Vitale, est pris en charge : pas sur le site d'une marque, en grande surface ni en boutique. Cette règle vaut jusqu'à une date fixée par arrêté, au plus tard le 31 décembre

2028. Aucune date de fin du remboursement n'est fixée à ce jour.

- **Comment savoir si un modèle est remboursé ?** Demandez au pharmacien : la liste officielle (lien ci-dessous) donne le fabricant, pas le modèle. Chez Sisters Republic, c'est la culotte Tina flux super.
- J'ai bientôt 26 ans, ou je suis mineure et rattachée à la carte Vitale d'un parent ? Le texte dit « moins de 26 ans ». Aucune source officielle ne précise à quelle date l'âge est pris en compte, ni le cas des mineures rattachées à un parent : le pharmacien peut vous renseigner.
- **Comment savoir si j'ai droit à la C2S ?** Consultez la fiche F10027 de service-public.gouv.fr, ou adressez-vous au service social de l'établissement (ou du Crous).

Comment relayer l'info dans votre établissement

- **Où poser les affiches.** « Tes règles, personne te les rembourse. Ta culotte, si. » se pose dans les toilettes (femmes, accessibles ou non genrées), près du miroir ou d'un distributeur de protections s'il y en a un. « Les seuls chiffres à retenir ce semestre. » se pose dans un lieu où l'on attend : cafétéria, foyer, panneau de la vie étudiante ou de la vie scolaire. Si vous avez plus d'exemplaires : service de santé ou infirmerie, bibliothèque ou CDI, vestiaires.
- **Comment les poser.** QR code à hauteur des yeux, endroit éclairé, adhésif repositionnable, en respectant votre règlement d'affichage. Une fois l'affiche posée, scannez le QR : la page doit s'ouvrir (inutile de la remplir).
- **Le QR code.** Il ouvre un formulaire Sisters Republic qui demande le prénom, le nom et l'adresse e-mail (téléphone facultatif), affiche un code de réduction étudiant Sisters Republic (une offre de la marque, sans lien avec le remboursement), puis propose la carte des pharmacies partenaires. Votre établissement ne collecte ni ne reçoit aucune donnée.
- **À éviter.** Les panneaux saturés, et les lieux fréquentés par des moins de 15 ans : le QR code demande nom et e-mail.
- **Les autres relais.** Une brève sur l'ENT ou dans la newsletter (nous pouvons vous envoyer un texte prêt à copier) ; ce guide, transmis au service de santé, à l'infirmerie et au service social ; les réseaux sociaux de l'établissement.
- **La photo, si vous le souhaitez.** Prenez une photo des affiches en place (QR lisible, personne de reconnaissable) et publiez-la en identifiant @sistersrepublic_fr. Nous la repartageons en citant votre établissement.
- **Les bons moments.** Maintenant, puis en janvier, puis le 28 mai, Journée mondiale de l'hygiène menstruelle.

Pour vérifier

- **Assurance Maladie (conditions et fabricants cités) :** <https://www.ameli.fr/assure/remboursements/rembourse/protection-s-periodiques-reutilisables-remboursees>
- [Service-public.gouv.fr](https://www.service-public.gouv.fr) : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F37700> et <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18883>
- **La C2S :** <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F10027>
- Liste officielle des produits remboursés (base LPP de l'Assurance Maladie) : http://www.codage.ext.cnamts.fr/codif/tips/cha pitre/index_chap.php?p_ref_menu_code=1847&p_site=AMELI
- **La culotte Sisters Republic dans cette liste (code 6784014) :** http://www.codage.ext.cnamts.fr/cgi/tips/cgi-fiche?p_code_tips=6784014&p_date_jo_arrete=%25&p_menu=FICHE&p_site=AMELI
- Textes officiels, sur legifrance.gouv.fr : décret n° 2026-288 du 17 avril 2026 ; arrêté du 6 août 2026 (JO du 7 août) ; décision UNCAM-CCMSA du 9 juillet 2026 (JO du 26 septembre) : reste à charge de 40 %, donc 60 % remboursés.

Contact

Yassine Ait-Lahcen, partenariats, Sisters Republic

communication@sistersrepublic.com

www.sistersrepublic.com · Instagram : [instagram.com/sistersrepublic_fr](https://www.instagram.com/sistersrepublic_fr)

Document d'information réalisé par Sisters Republic SAS (SIREN 818 566 168), 24 rue de Clichy, 75009 Paris. Plusieurs marques sont concernées par cette mesure ; Sisters Republic en fait partie et a choisi d'aider les établissements à la faire connaître. Informations à jour au 14 octobre 2026, d'après les sources officielles citées. Libre de diffusion.